

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxe foncière bâte (TFB)	268 034	27,14	92,80	290 200	78 760	27,14	78 760
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	114	74,90	196,10	100	75	74,90	75
Taxe d'habitation (TH)	195 830	23,78	62,83	209 734	49 875	23,78	49 875
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24 579	18,48	47,97	25 500	4 712	18,48	4 712
			Total	133 422			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâtes (TFB)	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâtes (TFNB)				<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)				<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				<input type="checkbox"/>
	Produit total souhaité			
	133 422			
	133 422 = 1,000 000			
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	1 188		43	13 450	0	-22 264	32 543	24 960

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
24 960	24 960	158 382

A AJACCIO
 Le 09 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MME CHRISTINE BESSOU-NICAISE
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES
 PUBLIQUES

Le
 Pour la Préfecture,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	204	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	26 277	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	3 024	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	4 094	b. Par la loi (terres agricoles)	6 113	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	1 188
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal			
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	28 078		
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Base minimum	731	Taxe d'habitation :		a. Fraction de TVA nationale (%)	
c. Locaux industriels	2 883	a. Hors résid. principales et log. vacants	209 734	b. TVA prévisionnelle	1,397914
d. Autres allocations	2 514	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	31,02	95,70	2,90000	92,80
Taxe foncière non bâties (TFNFB)	50,44	81,24	203,10	7,00000	196,10
Taxe d'habitation (TH)	22,98	26,41	66,03	3,20000	62,83
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,56	>>>	53,12	5,15000	47,97

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		Taux maximum :
a. National	36,03	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Communal	27,20	b. Taux maximum de la majoration spéciale
		////

6.3. MAJORATION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...
 Les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>> >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique >>>